

MINI-FLASH 99

Edito

Chers membres,

Notre club fête cette année son 20^e anniversaire. Diverses activités sont organisées pour commémorer cet événement. Vous trouverez en page 2 le planning. Nous joignons à la présente les informations détaillées des activités dont les modalités sont connues. Les autres, vous seront communiqués par email ou dans les prochains mini-flashes.

Une première activité a déjà eu lieu. Les participants à l'excursion au Gd-St. Bernard du 30 avril et 1^{er} mai ont eu du très beau temps pour découvrir un lieu dans un cadre magnifique et peu connu. Les échos que j'ai entendus ont été unanimement positifs. Vous trouverez des photos sur le site d'Olivier via un lien sur notre site sous la rubrique Photos – Webcam.

Le comité remercie chaleureusement Bernard qui a fait découvrir ce lieu magnifique aux membres de notre club.

Le CCTI vous souhaite de passer un très bon été.

Theresia Rohrbach
Vice-Présidente

Chers Membres,

Vous avez été nombreux à assister à notre Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue en date du 22 février 2005 dans les locaux de notre club et je vous en suis très reconnaissant. A cette occasion, vous avez choisi de réélire l'ensemble du comité pour un nouveau mandat de 2 ans, ce dont je vous remercie au nom de ce même comité. Michel Billaud avait choisi de ne pas se représenter comme responsable du matériel pour des raisons privées, ce que je déplore. Je tiens à lui témoigner ma reconnaissance pour toute l'aide qu'il nous a apportée et espère le voir se représenter au comité lors de nos prochaines élections. Merci Michel !

Vous trouverez annexé au présent Flash 99 le procès-verbal de notre dernière assemblée ainsi qu'une invitation de Annie dont je vous invite à prendre connaissance. J'espère que nous serons nombreux à y répondre favorablement et que le beau temps nous accompagnera durant toute cette journée.

Avec l'aide de Marcel Bichara, le CCTI se propose d'organiser durant l'été une visite du CERN, organisme abritant de nombreuses expériences physiques et le fameux accélérateur géant de particules. Je vous prie de trouver les détails concernant cette visite dans la feuille annexée et de manifester votre intérêt comme il est mentionné dans ce document.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Flash 99 et de toutes ses annexes.

Christophe Santos
Président

Fermeture d'été :

Notre club sera fermé à partir du *mercredi 29 juin 2005*
et ouvrira à nouveau ses portes le *samedi 3 septembre 2005*.

Articles :

Le CCTI est continuellement à la recherche de nouveaux articles à publier dans ses Flash 99. Si vous avez des talents de rédacteurs, des expériences ou des tests à propos de logiciels que vous voulez faire connaître, des demandes à adresser à l'ensemble du club, envoyez-nous vos écrits par email à info@ccti.ch
Nous vous en serons très reconnaissant !

Activités du 20^e anniversaire

De plus amples informations concernant les événements ci-après vous seront communiquées en annexe et par messages e-mail.

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer votre adresse email. Cela nous permet de vous avertir par courrier électronique des activités proches à venir. Merci par avance.

Samedi soir 2 juillet 2005

Soirée de fin de saison chez le membre Annie. Contact : annie.bernard@ccti.ch.
Veuillez trouver ci-joint l'invitation d'Annie.

Samedi matin 20 août 2005

Visite guidée au CERN.

Vendredi 28 octobre 2005

Visite chez Infomaniak, l'hébergeur de notre site web.

E-mail pour les membres :

Le CCTI peut mettre à votre disposition une adresse e-mail personnelle du type utilisateur@ccti.ch. Il suffit d'envoyer une demande avec votre nom, prénom, téléphone, adresse e-mail et mot-de-passe souhaités à :
CCTI, Case postale 6571, 1211 Genève 6.

Révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA)

« Payer plus et avoir moins de droits » a été l'écho dans la presse alémanique sur la révision actuelle de la loi sur le droit d'auteur.

Elle doit permettre d'adapter la protection des œuvres littéraires et artistiques et celle des prestations qui leur sont liées à leur utilisation dans l'environnement numérique afin que la Suisse puisse ratifier les traités Internet de l'OMPI.

La reprise du standard de protection prévu par les traités de l'OMPI exige notamment l'insertion, dans la loi suisse, d'une interdiction de contourner les mesures techniques de protection comme les dispositifs de verrouillage ou anticopies, dont le but est d'offrir aux titulaires de droits une meilleure protection contre le piratage numérique.

La période de consultation pour la révision de la loi avait eu lieu d'octobre à janvier derniers où les différentes parties concernées avaient pu se prononcer.

Les avis divergents. Une interdiction générale de contournement pour des nouveaux modèles d'affaires (p.ex. transactions numériques comme « iTunes ») est exigée. Une autre critique de l'avant-projet a été qu'il ne réglait pas clairement la question du téléchargement de musique et de films à partir de sources illicites disponibles sur des sites d'échanges. Selon le droit en vigueur, le téléchargement à des fins privées est assimilé aux copies réservées à l'usage privé; il est donc autorisé. Ce qui est par contre interdit, c'est la mise à disposition de son disque dur à d'autres utilisateurs de sites d'échanges afin qu'ils puissent télécharger de la musique et des films.

Maintenu à l'avenir, cet état de fait ressortira plus clairement de la loi révisée. La proposition de Suisse d'introduire une redevance sur les appareils d'enregistrement, qui permettrait, tout comme la redevance sur les supports vierges tels les CD et les DVD réinscriptibles, de percevoir la rémunération pour l'usage privé s'est heurtée à une forte résistance qui craignait que la redevance sur les appareils ne se traduise par une surtaxation des consommateurs. Cette

réglementation ne sera pas retenue dans le projet de révision.

La loi actuelle prévoit la perception d'une redevance sur tous les supports vierges. A ce jour, elle est perçue sur les cassettes, cd et dvd. Selon M. Meyer de l'IFPI, une redevance sera perçue à moyen terme sur les disques durs.

Suisse avait soumis une demande à la commission d'arbitrage de prélever une taxe sur les Players mobiles sans disque dur (par ex. iPod-Shuffle). Elle s'est heurtée au veto de l'association économique Swico.

La commission – composée de juristes indépendants, de représentants des sociétés de gestion des droits d'auteurs et de l'industrie - a décidé qu'une redevance sera perçue, seule la hauteur n'est pas encore fixée. Suisse a réduit entre-temps ses prétentions. La décision de la commission est attendue pour automne prochain.

Controversée, la nouvelle taxe anticipe la révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA) vise à réorganiser - dans les domaines de la reprographie et de l'audiovisuel - un système des redevances mis à mal par les avancées technologiques. La révision oppose de l'un côté le milieu des artistes et de l'autre côté ceux des fabricants, sociétés de distribution et de la protection des consommateurs.

La Suisse semble se diriger vers une redevance sur les baladeurs MP3 relativement douce comme la France.

Le Conseil fédéral a chargé le 10 juin 2005 le Département fédéral de justice et police d'élaborer un projet de révision de LDA.

Toujours selon M. Meyer, le projet de loi est prévu d'être soumis au parlement au début de 2006 et d'entrer en vigueur en 2007.

<http://www.ige.ch/F/urg/u10.shtml>

Theresia

Cours du club :

Vous souhaitez créer votre propre site web et ne savez pas par où commencer ?

Envoyez un e-mail à Jean-François (cours@ccti.ch), notre responsable des cours, et indiquez-lui ce que vous souhaitez faire. Il vous répond volontiers et vous proposera la meilleure formule pour atteindre votre but.

Pour voir tous les cours que nous proposons actuellement et connaître nos conditions très avantageuses, visitez la page des cours sur notre site web : <http://www.ccti.ch/cours.htm>.

Des redevances de droits d'auteur sur de dvd enregistrables vierges

Depuis le 1er janvier 2003 l'achat d'un CD ou d'un DVD vierge est taxé d'une redevance de droits d'auteur sur les supports vierges. Toutefois, les DVD enregistrables de la catégorie DVD-R étaient exclus de cette réglementation.

Au 1^{er} juin 2005 des nouveaux tarifs de redevances sont entrées en vigueur.

Tous les importateurs et fabricants doivent payer une redevance pour des droits d'auteur aux cinq sociétés de gestion SUISA [1], ProLitteris [2], Suissimage [3], SSA [4] et Swissperform [5]. Celles-ci les retrocedent à leurs membres. Les fabricants paient des copies privées des oeuvres protégées du droit d'auteur. Il s'agit d'un montant forfaitaire; aucune distinction n'est faite entre des données personnelles gravées ou des films ou oeuvres musicales protégés copiés.

Les redevances sont modifiées comme suit:

| Support | Nouveau tarif | Ancien tarif |
|---------------------------|----------------------|---------------------|
| CD-R/-RW Audio | 33 cts par heure | 33 cts par heure |
| CD-R/-RW Data | 6 cts par 525MB | 6 cts par 525MB |
| DVD-R | 55 cts par 4.7GB | Pas de redevance |
| DVD+R | 55 cts par 4.7GB | 184 cts par 4.7GB |
| DVD-RAM, DVD+RW et DVD-RW | 105 cts par 4.7GB | 184 cts par 4.7GB |

Que signifient ces modifications pour les consommateurs? Comme les redevances sont passées aux acheteurs finaux, elles ont des conséquences positives et négatives. Ainsi le prix d'une vingtaine de DVD-R augmenterait de CHF 10, par contre celui des DVD+R et DVDs (-/+RW et RAM) devrait baisser sensiblement (potentiel de 129 resp. 79 cts).

Références des sociétés de gestion en Suisse :

[1] SUISA : http://www.suisa.ch/home_f.htm

[2] ProLitteris : <http://www.prolitteris.ch/Default.asp?BroJS=1&BroSW=800&BroSH=600&BroJa=1&BroTs=1117014296>

[3] Suissimage : <http://www.suissimage.ch/>

[4] SSA : <http://www.ssa.ch/>

[5] Swissperform : http://www.swissperform.ch/f/00_main.htm

Theresia

Le CCTI vend du matériel d'occasion

Le CCTI vend du matériel d'occasion. Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive :

- 1 écran Dell 17" neuf
- 1 écran Sony 200ES 17"
- 1 écran Prostar 17"
- 1 écran Eizo Trinitron 15"

Toute personne intéressée est invitée de passer au club ou d'envoyer un email à materiel@ccti.ch.

Theresia

Gérer les marques-pages dans le navigateur

Collectionner des informations sur le Net est simple. Pour garder une trace des sites visitées, on peut les ajouter dans es « Favoris du navigateur ».

A force de le faire, on a beaucoup de liens sans forcément savoir ce qu'on a.

Le freeware AM-Deadlink permet de comparer les liens sauvegardés et d'épurer le liens caducs et les doublons.

<http://www.aignes.com/de/download.htm>

Theresia

Page web personnelle ?

Le CCTI peut héberger les pages web personnelles des membres ou créer un lien vers celles hébergées ailleurs. Il suffit d'envoyer une demande avec votre nom, prénom, téléphone et adresse e-mail à :
CCTI, Case postale 6571, 1211 Genève 6.

Annexes :

- le pv de l'Assemblée générale du 22.2.05
- l'invitation à la soirée d'Annie du 2.7.05
- l'invitation pour la visite du CERN du 20.8.05

Découvrir des logiciels libres ?

Le système d'exploitation Linux Mandrake et la suite bureautique OpenOffice sont installés sur des ordinateurs dans le local du CCTI. OpenOffice fonctionne sous Linux et Windows.

CCTI

Adresse postale : **Case postale 6571, 1211 Genève 6**

Compte postal No 12-10133-2

Lieu du local : **Avenue des Allières 12** dans le quartier des Eaux-Vives

Ouvertures : **mardi : 20h à 23h - samedi : 17h30 à 20h**

Tél. du local : **022.786.85.84** (aux heures d'ouverture)

Web : <http://www.ccti.ch>

E-mail : info@ccti.ch

Le local se trouve au **sous-sol de l'Ecole des Allières** (Entrée garage à droite).

Accès TPG : **Trams 12 et 16 à l'arrêt « Amandolier »**

Accès voitures : **→Av. de la Gare-des-Eaux-Vives →Av. Godefroy →Av. des Allières.**

Des places de parking de l'école sont disponibles le mardi et samedi soir.

Le comité du CCTI est composé des personnes suivantes :

| | | | |
|------------------------|--|------------------------------|---------------|
| Christophe Santos | (csantos@ccti.ch) | président | 022.342.95.41 |
| Theresia Rohrbach | (t_rohrbach@ccti.ch) | trésorière & vice-présidente | 022.731.45.26 |
| Janet de Brabandere | (janet@ccti.ch) | secrétaire & marketing | 022.786.94.49 |
| Jean-François Caligara | (jfc@ccti.ch) | responsable des cours | 079.202.12.58 |
| Benjamin Sorrentino | (bsorrentino@ccti.ch) | nouveautés | 022.736.75.47 |